

A propos d'inclusion n°24

En mai dernier, la DEPP a consacré une note d'information à la situation des élèves en situation de handicap à l'égard du brevet. Une cohorte d'élèves nés en 2001 a été étudiée.

Il apparaît d'abord que 7 élèves en situation de handicap sur 10 ont fréquenté une classe menant au brevet. 33 % n'étaient toutefois pas inscrits à l'examen. Les élèves ne fréquentant pas une classe menant au brevet sont pour la plupart accueillis en établissements médico-sociaux ; ce sont le plus souvent des élèves atteints de troubles du spectre autistique ou de plusieurs troubles associés.

Les élèves présents à l'examen (98 % des inscrits) ont un taux de réussite très souvent supérieur à 85 %, à l'exception de ceux présentant un trouble intellectuel ou cognitif (71 %) et dans une moindre mesure ceux ayant un trouble du psychisme (76 %).

Les élèves en situation de handicap nés en 2001 ont passé le brevet sur plusieurs sessions, de 2015 à 2018. La majorité (53 %) l'a passé à la session de 2017, en retard d'un an, 40 % sans retard, et 6 % en retard de 2 ans. Les élèves en avance ou à l'heure se présentent majoritairement dans la voie générale, alors que les autres conditions sont plus souvent associées à la voie professionnelle.

Toutes sessions confondues, les taux de réussite sont très comparables. Toutefois, les élèves en situation de handicap sont un peu plus présents dans la voie professionnelle. Ce constat est modifié selon la nature des troubles : les élèves avec une déficience cognitive passent majoritairement le DNB dans la voie professionnelle.

L'origine sociale affecte fortement la situation des élèves en situation de handicap. Les élèves issus de milieux défavorisés sont moins souvent présentés au brevet et se présentent moins souvent dans la voie générale. Ils sont plus fréquemment scolarisés en ULIS et en établissements

médico-sociaux. Les écarts sociaux sont ainsi très marqués pour les élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif, beaucoup moins pour un trouble sensoriel, moteur ou viscéral.

A 16 ans, 48 % des élèves en situation de handicap suivent une formation professionnelle. Parmi 24,7 % ont passé le DNB en série générale avec un taux de réussite de 81 %, 17,8 % la série professionnelle avec taux de réussite de 82 %. Parmi eux, les élèves préparent un baccalauréat professionnel sont plus nombreux à avoir réussi le DNB dans la série générale que les élèves préparant un CAP.

Source : <https://www.education.gouv.fr/cid141089/a-17-ans-quatre-eleves-sur-dix-en-situation-de-handicap-nes-en-2001-ont-passe-le-diplome-national-du-brevet-dnb.html>